

Un budget de la Mires au plus bas

Le budget dont s'est doté l'État pour l'année 2026 ne déroge pas au sous-financement chronique de l'enseignement supérieur et de la recherche publics auquel nos établissements sont soumis depuis plusieurs années. Nous en donnons ici une analyse détaillée et soulignons les impacts délétères sur nos missions que ce sous-financement va encore aggraver.

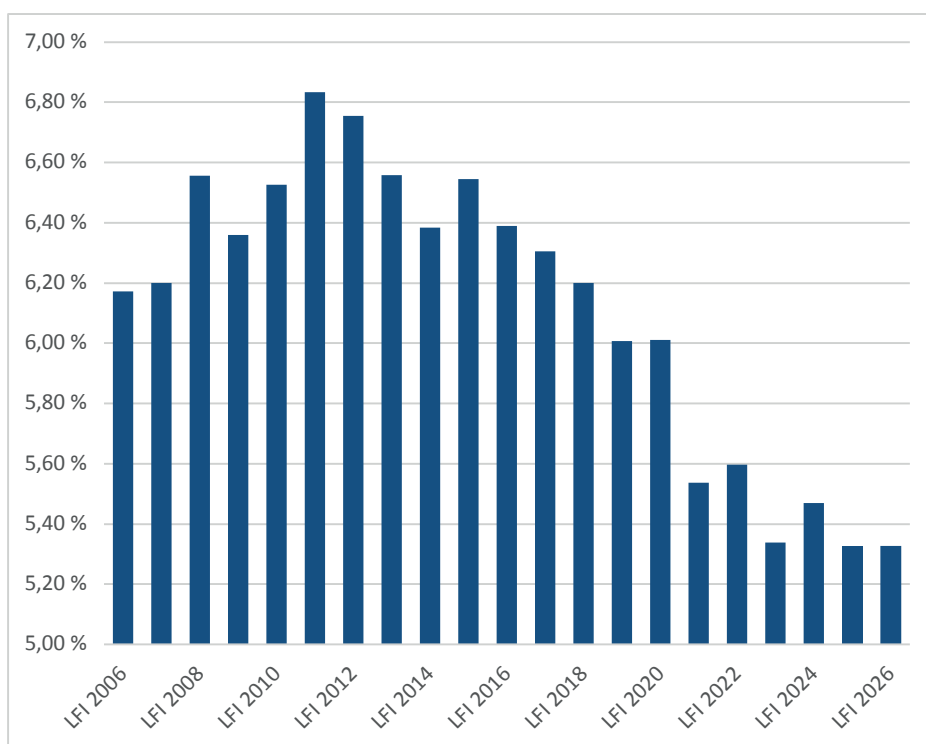
Par **MICHÈLE ARTAUD** et **HERVÉ CHRISTOFOL**,
coresponsables du secteur Service public

Depuis le vote de la loi LRU en 2007 et le passage des universités aux responsabilités et compétences élargies en 2009, la part – hors changement de périmètre – du budget de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires) dans le budget général de l'État n'a cessé de baisser, passant de 6,83 % en 2011 à 5,33 % en 2025. Ainsi l'État a délégué la gestion de la pénurie aux établissements : en effet, rappelons que, sur cette période, l'activité des établissements s'est accrue, en accueillant notamment 360 000 étudiant-es supplémentaires. En 2025, 1,5 point en moins dans le budget général de l'État, cela correspondait à 8 milliards d'euros (Mds€). Aussi, si l'État

consacrait à la recherche et à l'enseignement supérieur publics la même part de son budget en 2026 que celle qu'il lui accordait en 2011, ce n'est pas un budget de 31,6 Mds€ que les établissements et les organismes de recherche auraient à se partager, mais bel et bien un budget de 39,6 Mds€. Entre 2011 et 2026, l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche publics a accru sa productivité de plus de 25 %. Au cours des quinze dernières années, en augmentant la charge de travail des agent-es de la Mires, l'État a ainsi économisé au total 60 Mds€ sur le dos de ses agent-es. Ce montant est à mettre en regard des 25 Mds€ répartis sur dix ans, promis entre 2020 et 2030 dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR) – sans compter que la trajectoire de la LPR, en 2025 comme en 2026, n'est pas respectée.

Au cours des quinze dernières années, l'État a économisé au total 60 milliards d'euros sur le dos de ses agent-es.

ÉVOLUTION DE LA PART DU BUDGET DE LA MIRES DANS LE BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT, DEPUIS LA MISE EN PLACE DE LA LOLF EN 2006



Sources : lois de finances initiales et Cour des comptes.

Lecture : en loi de finances initiale pour l'année 2011, l'État consacrait 6,83 % de son budget général au financement de la Mires.

En loi de finances (LFI) 2026, le budget 2026 de la Mires progresse de + 725 millions d'euros (M€) – soit + 2,34 % par rapport à la LFI 2025 –, mais le diable se cache dans les détails et cette augmentation est notoirement insuffisante (cf. infographie).

Concernant le programme « vie étudiante » (P231), qui devra notamment financer la généralisation des repas à 1 euro – à partir du 1^{er} mai 2026 –, son financement ne croît que de 25 M€ par rapport à 2025, alors que cette opération nécessite, de l'aveu même du ministère, un budget de 30 M€ en 2026 (90 M€ en année pleine), ce qui nécessitera un programme d'austérité à hauteur d'au moins 5 M€.

Le financement du programme « formations supérieures et recherche universitaire » (P150) ne progresse que de 300 M€ (soit + 1,92 %), alors que les établissements publics devront assumer près de 400 M€ de dépenses contraintes :

- + 200 M€ de CAS pensions ;
- + 70 M€ de GVT ;
- + 20 M€ d'inflation sur le fonctionnement et l'investissement ;
- + 60 M€ de PSC ;
- + 44,5 M€ de COMP 100 %.

De plus, la marche de la loi de programmation de la recherche votée en 2020 ne sera pas respectée en 2026, alors que 107 M€ devaient lui être consacrés dans le cadre du P150, dont 92 M€ pour financer l'augmentation des primes C1 des enseignant-es-chercheur-ses et de la prime PES des enseignant-es. Ces primes pourraient augmenter de 700 euros cette année uniquement dans les établissements qui auront les moyens de les abonder.

PLAN D'AUSTÉRITÉ

Concernant le programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (P172), il ne progresse que de 8 M€ (+ 0,1 %), alors que la hausse de la contribution employeur au CAS pensions des fonctionnaires devrait s'élever à 100 M€. Les organismes nationaux de recherche rattachés à ce programme (dont l'Académie des technologies, le BRGM, le CEA, le Cirad, le CNRS, l'Ifremer, l'Ihest, l'INED, l'Inrae, l'Inria, l'Inserm, l'IPEV, l'IRD) devront donc prélever 92 M€ dans leur fonds de roulement ou mettre en œuvre un plan d'austérité afin de dégager les moyens nécessaires au financement de l'augmentation du CAS pensions. De plus, la marche de la LPR 2026 pour ce programme, qui inclut le budget de l'Agence nationale de la recherche (ANR), aurait dû croître de 346 M€ (dont 100 M€ pour l'ANR). Le taux de succès à l'ANR ne devrait donc pas s'améliorer en 2026 et les 150 contrats doctoraux supplémentaires qui devraient être créés dans le cadre de la LPR attendront des jours meilleurs.

C'est la deuxième année consécutive que la loi de programmation de la recherche n'est pas respectée. Contrairement à la loi de programmation militaire (2024-2030, avec un budget de 413 Mds€) ou à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (+ 15 Mds€ et + 8 500 policiers et gendarmes sur cinq ans : 2023-2028), la LPR est la seule loi de programmation interministérielle qui ne soit pas respectée. Au cours des deux exercices 2025 et 2026, ce sont 300 chercheur-ses titulaires et 3 000 contractuel-les qui n'ont pas été et ne seront pas recrutés, et 92 M€ de revalorisation des primes qui pourraient être économisés sur le dos des chercheur-ses, des enseignant-es-chercheur-ses et des enseignant-es affectés-es dans l'enseignement supérieur.

IMPACTS MULTIPLES

Les conséquences de ce sous-financement se font sentir dans tous les établissements, avec des programmes d'austérité qui touchent toutes les missions et toutes les catégories de personnel.

Parmi les impacts sur l'offre de formation, citons :

- la mutualisation des cours entre des parcours de formation ;
- la fermeture de parcours ou de formations à faibles effectifs ;
- la diminution des heures des maquettes de formation et du volume des heures complémentaires.

En ce qui concerne les impacts sur le personnel et les conditions de travail, notons :

- la diminution voire l'annulation de la campagne d'emploi (E, EC, Biatss) ;
- le non-renouvellement des emplois contractuels ;
- la baisse des budgets de fonctionnement des UFR et des laboratoires de recherche ;
- la baisse voire l'annulation des budgets d'investissement des UFR et des laboratoires de recherche ;
- le report voire l'annulation de programmes immobiliers.

Enfin, soulignons les principaux impacts sur les étudiant-es et leurs conditions d'études :

- diminution des capacités d'accueil des formations ;
- fermeture des formations dans les sites délocalisés ;
- l'augmentation des tailles des groupes de travaux dirigés ;
- augmentation des droits d'inscription différenciés des étudiants étrangers extracommunautaires ;
- augmentation des droits d'inscription des écoles d'ingénieurs et des diplômes d'université.

Un premier état de ces impacts dans les établissements a été communiqué dans la lettre flash de l'appel de la CA du janvier 2026*. Il sera complété prochainement. ■

La LPR est la seule loi de programmation interministérielle qui ne soit pas respectée.

* www.snesup.fr/actualites/lettre-flash/appel-de-la-commission-administrative-du-22-janvier-2026-lettre-flash-ndeg.